

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

**DELIBERATION N°2024.00417**

**CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS - TROISIÈME TRANCHE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240704-D20240041710

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

### **CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES - TROISIEME TRANCHE**

Les solidarités actives et la justice sociale comptent parmi les objectifs prioritaires de Saint-Etienne Métropole. A ce titre, elle agit pour accompagner les plus fragiles, réduire les inégalités sociales et territoriales et prévenir et lutter contre la pauvreté. Cette stratégie de cohésion sociale doit favoriser l'accès à l'insertion et l'emploi, lutter contre le non-recours aux droits et organiser la transition écologique de manière solidaire.

En 2018, l'Etat a impulsé une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au travers de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Cette stratégie nationale poursuit deux objectifs : prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large. Cette stratégie s'est appuyée sur un partenariat reposant en premier lieu sur les Départements compte tenu de leurs compétences, puis s'est élargie aux Métropoles volontaires dans la perspective d'un pilotage conduit à partir des territoires pour un accompagnement renforcé des publics les plus précaires via une recherche de complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires (collectivités, institutions, associations...).

Le Conseil Métropolitain du 28 mars 2024 a validé la reconduction de la contractualisation de Saint-Etienne Métropole avec l'Etat en adoptant le Contrat local des Solidarités 2024-2027 qui engage l'Etat à soutenir Saint-Etienne Métropole à hauteur de 490 500 € annuels (50 % du programme) pour un budget prévisionnel de 981 000 € par an, structuré autour de 4 grands axes :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance : soutenir la parentalité, l'éducation et favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous : mobiliser les ressources et acteurs pour favoriser l'emploi et la création d'activités ;
- Accès aux droits essentiels : lutter contre le non-recours aux droits, notamment concernant la santé et accompagner les usages du numérique ;
- Transition écologique solidaire : lutter contre la précarité énergétique et alimentaire, favoriser la mobilité durable, améliorer le cadre de vie.

A ce titre et pour répondre aux orientations définies dans le plan d'actions prévisionnel annexé au Contrat Local des Solidarités 2024-2027, il est proposé de soutenir une troisième tranche avec un projet pour un montant total de subventions de 94 000 € en crédits de fonctionnement.

Un tableau récapitulatif de l'action ainsi que la convention afférente est jointe au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le programme d'action présenté en annexe et la participation financière de Saint-Etienne Métropole au titre du Contrat local des Solidarités 2024-2027 pour un montant de 94 000 € en crédits de fonctionnement ;**
- **approuve la convention d'objectifs et de partenariat correspondante entre AESIO et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer la convention d'objectifs et de partenariat correspondante avec AESIO;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Politique de la Ville des années 2024 à 2027, destination SOLI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

**ANNEXE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES – JUILLET 2024**

**AXE 3 Accès aux droits essentiels**

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluri annuelle d'objectifs
<p><b>AESIO Santé</b> (Mutualité Française Loire, Haute-Loire Puy de Dôme) :</p> <p>2 médiatrices/ médiateurs santé</p>	<p>Transversal SEM</p>	<p>Dans le cadre du dispositif de médiation santé inscrit dans la loi de « Modernisation du système de santé », les médiatrices santé améliorent l'accès aux droits de santé, la prévention, le dépistage et le soin dans les QPV. Il s'agit dans le cadre du Contrat Local des Solidarités qui concerne l'ensemble du territoire de SEM, de cofinancer 2 ETP sur des quartiers vulnérables et/ou en milieu rural.</p> <p>Cette action a été engagée en 2023 par le financement d'une médiatrice santé porté par AESIO sur les territoires de Saint-Chamond, Firminy, Doizieux et Fraisses.</p> <p>Un second poste porté par AESIO complétera le dispositif à partir de septembre 2024. Les territoires seront définis en fonction des besoins identifiés et en lien avec les communes concernées.</p> <p>Il s'agit d'assurer le cofinancement de ces postes pour une durée de 4 ans.</p>		<p>94 000 €</p>	<p>OUI</p>
<p><b>TOTAL AXE 3</b></p>				<p><b>94 000 €</b></p>	